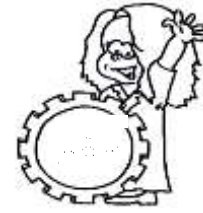




Ecole communale de Limauges
**« Les sciences, un levier pour
l'apprentissage ! »**



Limauges, le 19 mars 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Permettez-nous tout d'abord de vous remercier d'avoir veillé, au regard des recommandations des autorités sanitaires, à trouver une alternative de garde de vos enfants et ainsi permis de réserver l'accueil à l'école aux parents mobilisés en première ligne par l'actualité.

Nous revenons vers vous aujourd'hui suite aux instructions reçues hier en fin de journée, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant la continuité des apprentissages.

Les cours ayant été suspendus ce lundi 16 mars et ce, jusqu'au 3 avril, seuls des travaux à domicile peuvent être prévus.

Dans le souci d'assurer une égalité devant les apprentissages, la Ministre de l'Éducation invite les équipes pédagogiques à proposer aux élèves du travail portant, uniquement, sur des apprentissages déjà abordés en classe. Ceci s'inscrit donc dans une logique de consolidation, remédiation ou dépassement. Ce travail doit être proportionné dans le contenu et le temps à y consacrer. Les enseignants doivent également veiller à ce que chaque enfant puisse le réaliser en parfaite autonomie.

Les titulaires ont déjà transmis ou vont transmettre très prochainement à vos enfants des exercices et entraînements leur permettant de garder un lien avec l'école, de maintenir leur éveil dans les apprentissages (La distribution des livrets devrait être effectuée d'ici le début de la semaine prochaine dans vos boîtes aux lettres). Toutefois, nous vous incitons également à leur proposer un quart d'heure de lecture quotidienne (dès la 1^{ère} primaire), de les inviter à tenir un carnet de dessins ou d'écriture, de leur faire régulièrement décrire oralement ce qui les entoure afin d'enrichir leur vocabulaire et leur expression orale.

Nous tenons à souligner aussi que la circulaire précise qu'aucun exercice effectué à domicile ne fera l'objet d'une évaluation. Nous nous inscrivons bien dans une perspective formative et positive. Les apprentissages formels ou spontanés qui auront traversé les prochaines

semaines seront avant tout valorisés au retour à l'école par les enseignants afin de garantir une véritable continuité pédagogique et une consolidation des acquis.

Enfin, nous veillerons à ce que chaque élève puisse communiquer avec son enseignant via son adresse email professionnelle. Cela permettra à tous de maintenir un lien social avec l'école.

En matière d'obligation scolaire, vos enfants étant en absence justifiée pour raisons exceptionnelles, aucun certificat médical ne vous sera réclamé. Nous vous invitons, par la même occasion, à prendre connaissance du courrier communiqué ce jour par le Service de promotion de la santé de l'ONE.

Dans ce contexte particulier, je reste ainsi que toute l'équipe éducative, à votre disposition, pour toute information complémentaire et vous tiendrai au courant des éventuelles prochaines directives qui nous parviendraient de la Ministre Caroline Désir.

Bien cordialement.

Nathalie Hock-Haulotte